



Préavis n° 02/02.2026 – Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)

**Demande d'un crédit de CHF 69'000.00 pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes
autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

A l'automne 2024, la Municipalité a présenté le préavis n° 11/09.2024 pour l'augmentation de la canopée sur 5 sites identifiés (axe n° 1), soit :

- 1) Centre sportif et groupe scolaire du Cherrat
- 2) Centre sportif de Marcy
- 3) Centre sportif du Vieux-Moulin
- 4) Place d'Armes et Taillecou
- 5) Plage du Chauchy



Dans sa séance du 30 octobre 2024, le Conseil a avalisé cette démarche et accordé le crédit nécessaire à la Municipalité pour entreprendre ces plantations d'ici 2028.

Les plantations ont désormais été réalisées sur 4 sites et les subventions octroyées par la division biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement ont été versées, soit :

1) Centre sportif de Marcy	CHF	143'000.00
2) Centre sportif du Vieux-Moulin	CHF	105'750.00
3) Place d'Armes et Taillecou	CHF	38'250.00
4) Plage du Chauchy	CHF	31'500.00

30 arbres majeurs doivent encore être plantés et des fosses de Stockholm réalisées au Centre sportif et groupe scolaire du Cherrat ce printemps.

II. Poursuite de la démarche

Dans la lancée, le service de l’environnement et des espaces publics a déposé auprès du Canton, en octobre 2024, une demande de subvention pour la plantation de 41 arbres à développement majeur et 33 arbustes indigènes au Centre technique communal, bien que ce site n’ait pas été identifié dans le 2^e axe, soit :

- 1) Place de l’Horloge
- 2) Vieux Bourg
- 3) Plage du Coulet
- 4) Gare Sud et zone de la verrerie
- 5) Place du Motty

Cette demande complémentaire avait été laissée temporairement de côté par le Canton, au vu des montants déjà accordés pour l’axe n° 1.

A notre grande satisfaction, ce dernier nous a transmis le 29 octobre 2025 une décision favorable d’octroi de subvention pour cette dernière demande. Il nous accorde CHF 62'490.00 pour la plantation de 41 arbres à développement majeur et 33 arbustes indigènes.

Le budget 2026 ayant déjà été finalisé au moment où nous avons eu connaissance de cette bonne nouvelle, la Municipalité a décidé de déposer le présent préavis, afin de pouvoir respecter le délai d’exécution fixé au 31 octobre 2026.

III. Devis estimatif

Achats de végétaux et travaux

• Achat de 41 arbres tiges 18/20	CHF	43'600.00
• Achat de 33 arbustes indigènes	CHF	500.00
• Travaux	CHF	<u>19'700.00</u>
• Sous-total	CHF	63'800.00
• TVA 8,1%	CHF	<u>5'200.00</u>
• Total TTC	CHF	69'000.00

IV. Impact financier

Cette dépense sera financée par les recettes courantes ou par emprunt.

V. Subventions cantonales

Comme indiqué ci-devant, une demande de subvention a d’ores et déjà été déposée au Canton, conformément à la loi du 22 février 2005 sur les subventions et son règlement d’application, ainsi qu’à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022.

Le versement se fait après contrôle des travaux et des décomptes finaux, sous réserve de l’octroi des budgets cantonaux et fédéraux nécessaires. La DGE peut demander des documents complémentaires et recueillir toutes les informations utiles en cas de besoin. La DGE peut supprimer ou réduire la subvention ou en exiger le remboursement total ou partiel au regard des articles 29 et suivants LSubv.

VI. Impact sur l’environnement

D’une manière générale, l’augmentation de l’arborisation a des impacts environnementaux positifs et significatifs, tels que :

- **Réduction des îlots de chaleur urbains** : Les arbres contribuent à abaisser les températures en offrant de l’ombre et en favorisant l’évapotranspiration.
- **Amélioration de la qualité de l’air** : Les arbres absorbent les polluants atmosphériques et produisent de l’oxygène.
- **Renforcement de la biodiversité et la qualité des sols** : Les nouvelles plantations créeront des habitats pour diverses espèces animales et végétales.
- **Gestion des eaux pluviales** : Les arbres aident à l’infiltration des eaux de pluie, réduisant ainsi le ruissellement et le risque d’inondations.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

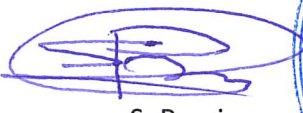
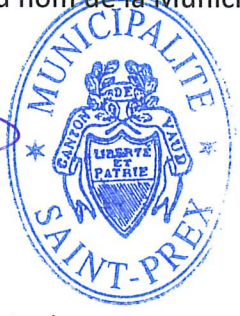
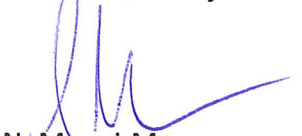
- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l’étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la plantation d’arbres et d’arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 69'000.00;
3. d’admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  S. Porzi		La Secrétaire adj.  N. Mongi-Maye
--	--	--

Déléguée municipale: M^{me} Anouk Gäumann, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 4 février 2026